

tous les témoignages touchant les faits sera soumise au tribunal pour qu'il en décide; en d'autres termes, ce sera une cause concrète et non pas un certain nombre de pages d'une loi. Il est clair que les faits doivent influencer la loi.

Plusieurs honorables députés, ce soir, ont parlé de la question d'urgence. On se rappellera ce que lord Haldane a dit au sujet du pouvoir du Parlement touchant la question d'urgence, à savoir qu'il avait des pouvoirs qu'il ne possédait pas du tout dans des circonstances ordinaires.

Le cas de la Colombie-Anglaise est bien distinct et les circonstances devraient en être bien exposées. Si j'avais à diriger une cause qui s'instruirait en vertu de cette loi, l'un des éléments que je voudrais mettre en lumière, et qui ne pourrait pas l'être autrement, c'est que le Parlement a unanimement voté la deuxième lecture de ce bill. Voilà un fait de grande importance pour déterminer la situation, car il indique clairement le caractère national de la mesure. Il y a d'autres éléments sur lesquels on pourrait attirer l'attention et qui proviendraient des instructions des légistes de la couronne. Je ne consens donc pas à faire subir aux théories l'épreuve des tribunaux. Ce qui sera soumis à l'épreuve des tribunaux, c'est l'application réelle de la loi.

(L'amendement proposé par le très honorable Mackenzie King est repoussé par 56 voix contre 21.)

L'article 48, devenu l'article 47, est adopté. Sur les annexes.

La première annexe, partie I, est adoptée. Sur la partie II — Emplois exceptés.

Le très hon. M. BENNETT: Je pense que nous avons discuté la partie II, mais s'il y a eu quelque point oublié, je consentirai volontiers à réserver cette partie pour en permettre la discussion.

L'hon. VENIOT: Il se peut que je comprenne difficilement ou peut-être est-ce à cause du bruit que je n'ai pas entendu l'explication du premier ministre sur un point. Je voudrais savoir pendant combien de temps un homme auquel cette loi s'applique doit verser des cotisations pour avoir droit aux prestations.

Le très hon. BENNETT: Quarante paiements en deux ans.

L'hon. M. VENIOT: Ce n'est qu'à l'expiration de deux ans qu'il a droit aux prestations?

Le très hon. M. BENNETT: Non, après le paiement de quarante cotisations, mais il a deux ans pour les verser.

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. VENIOT: Oui, je comprends.

Le très hon. M. BENNETT: Il peut arriver qu'il verse quarante cotisations en quarante-cinq semaines.

L'hon. VENIOT: Je comprends.

M. HEAPS: Dans une certaine partie du bill, il est dit qu'il faut qu'un homme soit sans travail depuis neuf jours pour avoir droit aux prestations. Est-ce neuf jours consécutifs ou bien neuf jours d'ouvrage?

Le très hon. M. BENNETT: Je crois avoir expliqué que ce sont neuf jours de travail.

M. HEAPS: Je ne crois pas que le bill mentionne autre chose que neuf jours.

Le très hon. M. BENNETT: Cela le définit. L'article au sujet des trois jours et trois jours est réservé. J'y reviendrai quand nous aurons terminé les annexes; je reviendrai aussi à l'autre article au sujet duquel l'honorable député de Swift-Current a soulevé une objection.

L'hon. M. MORAND: Puis-je demander ce qui constitue une semaine entière de travail pour les fins de cotisation.

Le très hon. M. BENNETT: C'est l'article dont j'ai parlé l'autre jour en réponse à l'honorable député de Winnipeg-Nord et que je vais discuter assez longuement, parce qu'il pourrait y avoir équivoque au sujet de celui qui travaillerait trois jours, puis manquerait trois autres jours. J'ai promis que cette équivoque disparaîtrait complètement du bill.

M. HANBURY: Je tiens à signaler de nouveau au premier ministre les demandes qui ont été faites par un grand nombre de nos collègues et par moi-même au sujet des employés de banque, d'assurance, et autres services semblables.

Le très hon. M. BENNETT: Quels autres services semblables?

M. ANBURY: J'ai des demandes au sujet des métiers de la construction que l'on considère comme travaux saisonniers; l'on demande que les ouvriers de cette industrie soient inclus dans la loi. Je tiens à en faire part au premier ministre.

M. WOODSWORTH: Je veux protester contre la quantité d'exceptions que contient la partie II. Le premier ministre, il y a un instant, a qualifié ce bill-ci de mesure nationale contre le chômage; pourtant l'agriculture, qui est une de nos industries essentielles, est complètement éliminée. Un grand nombre d'ouvriers agricoles reviennent des villes à la campagne où ils peuvent trouver du travail